

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES EN LIGNE

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La Ville de Saint-André met en place les inscriptions scolaires en ligne dès février 2025 pour la rentrée d'août 2025.

Sont concernés :

- les enfants nés du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour la Petite Section
- les enfants nés en 2023 pour la Classe Passerelle et la Très Petite Section
- les nouveaux arrivant dans la Commune pour la rentrée d'août 2025 de la Moyenne Section au Cours Moyen 2
- toutes nouvelles inscriptions scolaires pour l'année 2024/2025.

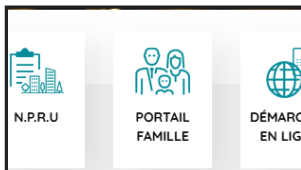


### DESCRIPTION DU PORTAIL FAMILLE

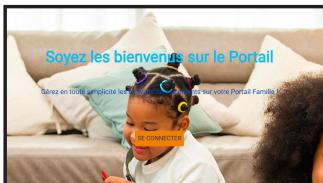
Le Portail Famille vous permet : **1 - de faire vos demandes d'inscriptions scolaires, 2 - de faire vos demandes de dérogation, 3 - d'actualiser vos informations, 4 - de déposer vos pièces justificatives**



**1 -** Se rendre sur le site de la Ville de Saint-André (<https://www.saint-andre.re/>) ou scanner le QR code qui sera affiché dans les écoles et les services communaux

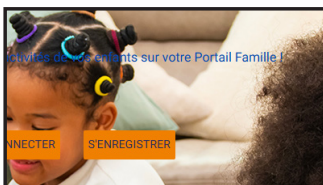


**2 -** Cliquer sur l'onglet « **Portail Famille** »

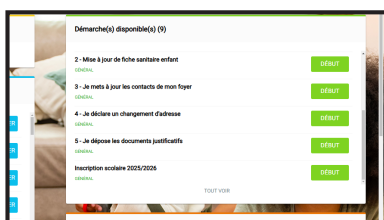


**3 -** Si vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe, vous pouvez vous connecter sur le Portail Famille. Il est possible que vous ayez accès au Portail Famille si votre enfant fréquente :

- un jardin d'enfants communal,
- vous avez des enfants scolarisés actuellement dans la Commune,
- un de vos enfants était scolarisé dans la Commune depuis 2010.



Pour une première connexion, créez votre espace Portail Famille en suivant les instructions, si votre enfant n'a jamais été accueilli dans une structure communale de Petite Enfance avant ses 3 ans



**4 -** Lorsque vous êtes connecté, allez sur « **Inscription scolaire 2025/2026** » et cliquez sur **DÉBUT**

**5 -** Suivez les instructions et validez.

**NB :** Après le traitement de votre demande, le service des Inscriptions scolaires vous contactera dès que le certificat de scolarité de votre enfant sera signé.